

CIBLE

Pompier

Toujours actif, Nicolas Sarkozy. On l'a vu, au cœur de l'incendie social, retirer des flammes un Luc Ferry sérieusement cramé et négocier en toute hâte le retrait partiel des mesures de décentralisation.

Froid comme une lame, l'homme de la place Beauvau est aussi efficace dans l'effet d'annonce que dans la recule sans gloire. Mais on ne nous fera pas croire qu'il soit normal, en démocratie, que le ministre de l'Intérieur prenne en main le ministre de l'Éducation nationale et s'occupe de négociations sociales.

Ce rôle de pompier volant ne fait pas non plus très sérieux, du strict point de vue de la « gouvernance » libérale. Nicolas Sarkozy ne coiffe-t-il pas son collègue de la Justice ? Ne sera-t-il pas forcé de s'occuper des prisons depuis que le secrétaire d'État chargé du dossier a été perquisitionné dans le cadre d'une affaire d'abus de biens sociaux ?

Osons dire que le meilleur pompier de France ne peut être au four et au moulin. Preuve en est la manifestation, à Paris le 14 juin, de quelque deux mille policiers soucieux de leur retraite et demandant à leur ministre de respecter ses engagements. Y aurait-il le feu à la maison mère ?

IRAK

L'ère du vide

Retraites

Les vrais enjeux

p. 2 et p. 4

Dialogue

É. Poulat et D. Decherf

p. 9

Où est le problème ?

Les « experts » qui dissertent sur l'explosion prochaine du système des retraites se contentent de relayer la propagande gouvernementale. Pour comprendre les véritables enjeux, il faut suivre le débat actuellement mené par de véritables économistes.

Le débat sur les retraites est d'une telle densité qu'il n'est pas possible de le résumer ici. Seuls quelques points importants seront indiqués, afin d'inciter à l'étude des textes complets. A commencer par les articles de René Passet (1) démontrant que l'argument démographique sur lequel se fonde la réforme est sans valeur : « L'ancien commissaire au Plan, Jean-Michel Charpin, estimait en 1999 que le nombre de personnes à la charge de 10 actifs passerait de 4 à 7 entre les années 2000 et 2040 ».

En conséquence, nous dit-on, le système va « exploser »... A ce compte-là, on aurait pu, en 1945, prophétiser qu'un demi-siècle plus tard notre pays traverserait la crise alimentaire la plus tragique qu'il ait connue depuis le Moyen Âge : alors qu'un agriculteur « nourrissait » 5,3 personnes, il devrait en l'an

2000 assurer l'alimentation de plus de 50 de ses concitoyens. Pourtant, non seulement le pays ne manque pas de denrées, mais il en exporte. L'augmentation spectaculaire de la productivité agricole a permis l'accomplissement de ce miracle.

Dans l'hypothèse modérée d'une croissance annuelle de la productivité du travail de l'ordre de 1,7 %, « les 7 retraités à la charge » de 10 salariés « peseraient alors comme aujourd'hui 3,5... au lieu de 4 ».

Bernard Friot (2) souligne pour sa part que « contre une idée reçue, quelqu'un qui épargne ne finance pas sa propre retraite. La valeur, comme la monnaie qui l'exprime, ne peut pas se mettre en conserve. (...) Quand donc on épargne des titres financiers, on accumule non pas de la valeur qu'on remettra en circulation quand on liquidera son épargne, mais

des droits sur la valeur créée au moment de cette liquidation ». Les 600 milliards d'euros nécessaires pour financer les retraites de 2040 seront forcément produits en 2040 par les actifs de 2040. Si c'est la cotisation qui les finance, cela signifie que les retraités ponctionneront la valeur créée par les actifs au nom du droit du travail, qui détermine les règles de calcul des pensions. S'ils ont épargné dans des fonds de pensions, ils ponctionneront aussi la valeur créée par les actifs bien sûr, mais cette fois-ci au titre du droit de propriété lucrative.

Aussi est-il urgent changer notre représentation du salaire : « Un salarié n'est pas payé pour son travail, mais pour sa qualification (s'il est fonctionnaire) ou pour celle de son poste (s'il relève du statut privé) ».

Cependant, Jean-Marie Harribey (3) conteste Bernard Friot qui confond origine et

destination des revenus : « L'origine des revenus, de tous les revenus (salaires, prestations, profits), est la valeur ajoutée. Sur ce plan-là, il n'y a pas de différences entre les salaires versés aux salariés actifs et les retraites. Si l'on dit à juste titre que la retraite est un salaire socialisé (et non différé), ce n'est pas pour indiquer comme le fait B. Friot que c'est « le salaire qui finance la retraite », c'est pour indiquer qu'une partie de la valeur ajoutée est socialisée, en plus de celle qui est versée aux salariés, et cela en vertu d'une convention sociale, produit de la lutte sociale. La nuance est peut-être ténue, mais elle est fondamentale : ce n'est pas le salaire qui finance la retraite, c'est le salarié. Mieux encore : ce n'est pas le salarié par son salaire, c'est le salarié par son travail, lequel a ajouté de la valeur ».

Le débat continue mais il prouve d'ores et déjà que l'opposition à la réforme des retraites est très solidement étayée.

Annette DELRANCK

(1) Libération du 21 mai 2003 et du 11 juin 2003

(2) Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales.

<http://perso.wanadoo.fr/epinore/retraites-16mai03.htm>

Voir aussi l'article de Michel Husson dans Le Monde diplomatique n°590, mai 2003. Cf. <http://hussonnet.free.fr>

(3) « Ce n'est pas le salaire qui paie la cotisation sociale, c'est le salarié. Nuance ! ».

<http://harribey.ubordeaux4.fr/travaux/retraites/retraites19.pdf>

royaliste

SOMMAIRE : p.2 : Où est le problème ?
p.3 : Fastisme, mensonge, imposture - Stocks - p.4 : BHL - La réforme et ses faux-semblants - p.5 : Défense élastique - p.6/7 : La question irakienne - p.8 : L'ange exterminateur - J.-L. Bernanos - p.9 : Le diagnostic d'Émile Poulat - p.10 : Isabeau de Bavière - p.11 : Action royaliste - p.12 : Editorial : Les principes de 1946.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris

Téléphone : 01.42.97.42.57

Télécopie : 01.42.96.05.53

Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

Date de naissance :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (20 €)

☐ six mois (30 €)

☐ un an (46 €)

☐ soutien (100 €)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

Fantasma, mensonge, imposture

Le fantasma des États-Unis d'Europe accouche d'un monstre juridique : celui d'une prétendue « constitution européenne » qui tente d'annuler les effets paralysants du traité de Nice par un nouveau compromis entre les États.

Telle est ma première phrase, plate comme un constat d'huissier.

La deuxième est une vibrante injonction : *et d'abord, on se calme !*

La troisième sera perçue comme outrageusement polémique alors qu'elle procède d'une froide vision médicale : ne nous laissons pas gagner par les fièvres ultra-souverainistes car ce n'est pas une misérable copie bruxelloise qui pourra défaire la nation française.

Il faut traiter le produit de la « convention européenne » à la manière d'un médecin psychiatre examinant un cas grave mais pas mortel :

Nous avons affaire à un sujet (Valéry Giscard d'Estaing) qui compense son manque à être (... à être encore président de la République française) par une auto-représentation de soi comme président-fondateur d'une entité dénommée « États-Unis d'Europe ». De vieux valets fidèles, comme Alain Lamassoure, l'ont conforté dans cette illusion grandiloquente et ont clamé que le travail de la « convention européenne », achevé le 13 juin, pouvait se comparer à celui de la convention de Philadelphie.

Si nous étions dans le domaine politique, cette enflure verbale serait inquiétante : nous sommes heureusement sur un terrain strictement clinique, face à un gros fantasma qui se brise à chaque énoncé sur le principe de réalité. Exemple : quand on se souvient que l'ex-fasciste

Gianfranco Fini représentait son pays à la « convention », quand on pense que l'Union européenne va être présidée par Silvio Berlusconi, c'est folie que de se comparer à Georges Washington et à Thomas Jefferson.

Certes, on voit poindre une pulsion de mort lorsque Alain Lamassoure s'écrit : « *Nous sommes vingt-huit États. Ils étaient treize, ils étaient une nation et avaient déjà réglé à leur manière le problème des Britanniques* ». Cette grossièreté, étonnante dans la bouche d'un homme qui se croit européen, nous rappelle à point nommé que les États-Unis d'Amérique se sont fondés deux fois dans la guerre - contre l'Angleterre et contre eux-mêmes. Après la guerre d'agression contre la Yougoslavie, à quels sacrifices sanglants le premier valet de la maison Giscard veut-il inconsciemment nous convier ?

Ce que nous pouvons appeler désormais « fantasma de Philadelphie » est curieusement à l'origine d'un mensonge collectif dénoncé par de trop rares juristes. Le texte de la « convention » est verbalement présenté par ses auteurs comme une « constitution européenne » alors qu'ils étaient chargés de rédiger un *projet de traité constitutionnel*. Bien entendu, les médias répandent la formule mensongère et leur conception du débat démocratique ne leur permet pas de donner la parole à ceux qui dénoncent la fabrication d'un monstre juridique.

C'est tout simple :

- un traité est un accord conclu entre des États souverains ;

- une Constitution est la loi fondamentale d'une nation, qui est adoptée par une Assemblée constituante composée de représentants élus par le peuple.

A strictement parler, les « conventionnels » bruxellois ont fabriqué une antinomie : une loi qui en contradiction avec elle-même, dans sa genèse, dans son principe et dans ses effets.

Ce montage n'est cependant pas sans raison : il fallait à tout prix tenter d'échapper aux mécaniques auto-paralysantes du traité de Nice par un nouveau traité qui ne se présente pas comme tel parce que la superposition des traités et des pactes (Acte Unique, traité d'Amsterdam, Pacte de stabilité) finit pas être regardée pour ce qu'elle est : le symptôme d'un échec.

Las ! On n'a pas échappé aux marchandages entre les États, aux oppositions entre les intérêts des nations concernées, aux rivalités entre les divers organismes de l'Union. D'où un compromis médiocre relevé par des effets d'annonce - sur le président du Conseil européen, qui ne sera pas le « président de l'Europe », sur le ministre des Affaires étrangères européen qui sera chargé d'une politique indéfinie...

Autrement dit : en seize mois, cent cinq « conventionnels » ont produit une fantasmagorie, et les mots qu'ils emploient sont autant d'impostures. A rejeter avant usage.

Sylvie FERNOY

NB : je publierai dans notre numéro de rentrée une critique détaillée du nouveau traité.

Stocks

Un souci de rigueur financière inspiré par les sages principes de la performance « managériale » nous incite à proposer aux chaînes publiques et privées un plan de réduction des dépenses de reportage.

Depuis une bonne dizaine d'années, les enquêtes sur les grèves consistent à filmer des scènes de micro-trottoir destinées à satisfaire tous les publics par la présentation de trois personnages-types : celui qui est « pris en otage » par les grévistes ; celui qui est solidaire du mouvement, celui qui trouve qu'il y a du pour et du contre.

Comme les grandes chaînes disposent de scènes tournées en hiver (décembre 1995) et pendant les beaux jours de mai-juin 2003 il suffit de puiser dans le stock d'images pour satisfaire un public avide d'informations. On y ajoutera une scène de bousculade dans le métro et une vue aérienne de manifestation syndicale (afin qu'on ne puisse pas dater les slogans).

Ce déstockage permettra des diffusions en boucle et il suffira que les présentateurs (trices) prennent des mines d'investigateurs (trices) pour commenter les fortes images des mouvements sociaux. On apprendra ainsi que la France compte « encore » quelques millions de manifestants, on dénombrera les kilomètres de bouchons des automobilistes-otages et comme le temps est compté à la télé, on réduira à quelques dizaines de secondes les déclarations des dirigeants syndicaux.

C'est sans doute ce que Jean-Pierre Raffarin appellera une « télévision de terrain », économe de moyens mais proche de la vraie vie des vraies gens.

Jacques BLANGY

BHL

La réforme et ses faux-semblants

En mission secrète sur les traces de Béhachelle, l'homme qu'a vu l'homme... ou plutôt qu'a vu « les gens qui ont côtoyé Daniel Pearl et Omar Sheikh », je regrette de n'avoir pu répondre moi-même au coup de téléphone d'un de nos lecteurs, historien savantissime.

L'objet de son appel ? Le vif plaisir qu'il a éprouvé à la lecture des lignes consacrées au Charlatan Suprême dans notre dernier numéro (1). Touché par le cordial message qui m'a été transmis par Yvan Aumont, je tiens à partager les félicitations de l'éminent professeur avec l'amie, elle-même historienne, qui m'a signalé le reportage de *Vanity Fair*.

Pour ma part, il me plaît de rappeler aux savants historiens et mythologues de la Grèce antique que Platon a très bien connu Bernard-Henri Lévy et qu'il a tracé de l'ami du commandant Massoud (?) et de François Pinault un admirable portrait dans *La République* (Livre VIII, 561 d) : « Une fois, il se livre aux exercices gymnastiques, mais il lui arrive aussi de ne rien faire et de ne se soucier de rien ; à un autre moment, il a l'air de se consacrer à la philosophie ; maintes et maintes fois, ce sont les affaires publiques qui l'occupent, et, quittant d'un bond ses occupations de l'heure, il dit, il fait ce qui d'aventure lui vient à l'esprit ; si tantôt il jalousie les hommes de guerre, c'est de ce côté-là qu'il se porte, ou, si ce sont les hommes d'affaires, c'est au contraire de ce côté-là ».

Une biographie de Platon signée Béhachelle : fantastique renvoi d'ascenseur, non ?

Colonel SPONZ

(1) cf. « Bavardage et pipotage », *Royaliste* n° 818, page 3.

Le projet de loi Fillon sur la réforme des retraites suffira-t-il à sauver le système par répartition ? Probablement pas, contrairement à ce que clament François Fillon et François Chérèque, secrétaire général de la CFDT.

Le projet de loi, dans sa version actuelle, repose sur deux convictions de François Fillon, ministre des Affaires sociales, qui relèvent davantage de la méthode Coué que de la réalité objective. Primo, le chômage devrait automatiquement baisser dès le début de l'année 2004, secundo, le patronat maintiendra en activité les salariés âgés de plus de 55 ans. S'il est vrai que de nombreux *baby-boomers* arriveront dès 2004 à l'âge de la retraite, il n'est pas évident que cela se traduise par l'embauche de jeunes. Si cette règle était vraie, vu le nombre de préretraites accordées à chaque plan social, il y a belle lurette que le chômage serait endigué. Des jeunes seront effectivement embauchés si, et seulement si, l'activité économique redémarre. Sinon les entreprises seront trop contentes de se débarrasser de leurs salariés. L'État lui-même répète à longueur de temps qu'il ne remplacera pas les fonctionnaires qui partiront à la retraite...

En ce qui concerne les travailleurs âgés de plus de 55 ans, on voit que, dès qu'elles en ont l'occasion, les entreprises privées et publiques s'en débarrassent : on ne voit pas pourquoi les choses changeraient après l'adoption de la loi. Les salariés âgés coûtent cher et n'ont pas toujours les qualifications requises. Certes, on pourrait y remédier en appliquant une politique de formation professionnelle continue permettant à ces personnes de s'adapter notamment aux

bouleversements technologiques. On pourrait également imaginer un aménagement des fins de carrières, des promotions, un système de tutorat... Mais les négociations actuelles entre partenaires sociaux sur la réforme de la formation permanente ne vont pas dans ce sens : le Medef exige que cette formation soit à la charge des salariés et qu'elle soit prise sur leur temps de travail. Si le patronat acceptait véritablement de jouer le jeu que le ministre des Affaires sociales souhaiterait qu'il joue, il n'aurait pas cette attitude et serait plus conciliant. Un petit rappel s'impose : cette réforme avait déjà échoué, fin 2001, pour les mêmes raisons, quand un certain Francis Mer dirigeait la délégation patronale...

Par ailleurs, François Fillon et François Chérèque se gardent bien de dire que l'allongement de la durée de cotisation - qui est au centre de leur projet de réforme - est insuffisant. Il faudra donc, en 2008 au plus tard, augmenter considérablement les cotisations et probablement diminuer les pensions. Outre l'effet néfaste que ne manqueront pas d'avoir ces mesures sur l'activité économique, il faut avoir conscience qu'elles amèneront un nombre de plus en plus important de salariés à avoir recours à la capitalisation, pour se garantir - du moins le croient-ils - une pension sinon convenable, au moins décente. CQFD : la réforme Fillon-Chérèque ne sauve nullement le système de retraite par répartition.

Une remarque et une question pour finir. La remarque : lorsque Jean-Pierre Raffarin et François Fillon veulent communiquer sur leur projet de réforme des retraites, ils le font par voie de presse en se payant des placards publicitaires dans les quotidiens. Cela coûte fort cher (14 millions d'euros) mais c'est « régo » et cela fait le bonheur des journaux. Quand la CGT lance sa campagne de consultation à travers la France, elle le fait aussi par la publication dans plusieurs journaux d'une lettre ouverte de Bernard Thibaut, secrétaire général de la CGT, mais en exerçant des pressions sur les éditeurs via le syndicat du livre CGT : cela présente l'avantage d'être gratuit, mais on peut s'interroger sur le procédé qui s'apparente à du terrorisme.

La question : le Parti socialiste aurait-il mené une politique différente de celle de Raffarin ? S'il est vain de se livrer à ce petit exercice de politique fiction, on peut toutefois relater un fait. Tandis que les militants du PS, réunis en congrès à Dijon courant mai, accueillaient Bernard Thibaut dans une sorte d'orgasme collectif dont tous les médias se sont fait l'écho, Alain Petitjean, secrétaire confédéral de la CFDT chargé du dossier des retraites, faisait son entrée au bureau national du Parti... Il faut savoir que le projet de réforme des retraites a été élaboré non pas lors de séance de discussions entre le ministère des Affaires sociales et les partenaires sociaux, mais dans le plus grand secret entre le cabinet de François Fillon et les spécialistes retraites de la CFDT.

Nicolas PALUMBO

Défense élastique

Les forces armées américaines sont présentes un peu partout à la surface de la planète. Elles peuvent être engagées dans des affrontements conventionnels très durs quoique qualifiés de basse intensité ou dans des conflits à haute intensité, à risque nucléaire. Le tout est de connaître leurs limites.

En dehors de Tony Blair et d'Alexander Kwasniewski, les deux alliés les plus sûrs des États-Unis aujourd'hui, il faudrait dire « clients », ont nom Alvaro Uribe et Gloria Arroyo : la Colombie et les Philippines. A force de se concentrer sur l'axe du mal et les États-voyous, on en oublie ces deux engagements militaires les plus risqués des États-Unis. Fin mai, le président Bush a conféré au gouvernement de Manille le rang de « principal allié hors Otan » au même rang que l'Australie. Ce statut préfigure une nouvelle alliance militaire en Asie à un moment où les anciens alliés, japonais et surtout sud-coréen, s'éloignent. Comme dans le cas du plan Colombie en 2001, il ne devrait pas y avoir d'unité combattante américaine sur le sol philippin, ce qui est d'ailleurs interdit par la constitution, mais des crédits, des armes, des formations, des entraînements, des manœuvres communes. Les deux pays sont très différents : les Philippines font face à un séparatisme musulman tandis que la Colombie combat une guérilla révolutionnaire. Toutefois, vu de Washington, Front Moro et FARC sont des « terroristes ». Les deux mouvements pratiquent des méthodes analogues, et notamment la prise d'otages. Dans les deux cas, les expériences de récupération des otages se sont mal

terminées. La catastrophe du 5 mai dernier en Colombie a rappelé celle analogue un an plus tôt dans le sud des Philippines. La tendance dure l'a emporté côté gouvernemental sur toutes les tentatives de négociation. Or, on le sait aujourd'hui, c'est le ministre américain de la Défense qui a imposé sa ligne depuis le début de 2002 sur ces questions. La suite en découle.

L'historien américain Paul Kennedy dans « *grandeur et décadence des grandes puissances* », vers 1990, avait donné la clé du déclin historique des empires : un excès des engagements militaires au regard de la prospérité économique. L'audience de sa thèse avait faibli parce que l'on considérait qu'il s'était trompé en annonçant sur ces bases le déclin de l'Amérique au moment de sa domination la plus éclatante. Quoiqu'il en soit de ce débat de fond, on peut se demander si, sur un simple plan technique, l'Amérique saura faire face à toutes les obligations qu'elle se crée à travers la planète. La question surgit de la réaction des militaires américains eux-mêmes aux impulsions politiques qu'ils reçoivent. Le commandant en chef des forces américaines dans le Pacifique a déjà indiqué que les manœuvres communes prévues à Jolo - comme par hasard, une île à 95 % musulmane, théâtre de la spec-

taculaire prise d'otages de touristes occidentaux par le groupe Abou Sayyaf - ne pourraient sans doute pas avoir lieu avant six mois.

Plus les théâtres d'opération s'élargissent, plus l'insécurité s'étend. Le Guatemala serait désormais entièrement gagné, comme aussi la majeure partie de Mindanao au sud des Philippines par l'échec du plan d'autonomie. Le problème des réfugiés à l'intérieur de la Colombie a pris des proportions centrafricaines. Les Américains seront conduits à s'impliquer davantage. Il ne s'agit pas des mêmes forces que celles qui devraient faire face à un conflit nucléaire avec la Corée du Nord ou une dissuasion à l'encontre de l'Iran voire au Pakistan, mais ceci signifie le maintien sur pied simultanément de deux voire trois ou quatre armées. Les États-Unis ont beau avoir un budget de défense supérieur à la totalité des budgets des dix États suivants par ordre de priorité, la question demeure de savoir s'ils pourront toujours faire face.

La question est posée au peuple américain qui peut à tout moment décider de se retirer, scellant le destin des États-clients. La question est aussi posée à l'Europe entraînée dans la spirale et pressée d'accompagner ou de relayer l'effort de guerre américain - en se réservant par exemple l'intérieur et les confins de l'Europe, la Méditerranée occidentale et l'Afrique.

Il est temps pour tous de repenser la politique internationale.

Yves LA MARCK

BRÈVES

♦ **IRAK** - L'un des prétendants au trône irakien, chérif Ali ben Hussein, est arrivé à Bagdad le 10 juin en provenance de Londres où il vivait en exil depuis la chute de la monarchie et le massacre de la famille royale en 1958. Dès son arrivée il s'est rendu au cimetière royal d'Azamiyan pour déposer des fleurs et réciter des versets du Coran sur les tombes des anciens rois. Plusieurs milliers de personnes, militants royalistes et chefs tribaux, l'ont accueilli aux cris de « *Longue vie au roi* » et « *Accueillons le chérif Ali, espoir du nouvel Irak libre* ». En réponse, chérif Ali a lancé à la foule : « *Après tant d'années hors d'Irak, je suis rentré chez moi, dans mon pays. Par la volonté du peuple irakien, nous allons reconstruire ce pays* ». « *La royauté sera un dais pour tous les Irakiens et ne favorisera pas une catégorie ou un culte* » a-t-il ajouté, précisant ensuite qu'il était prêt « *à servir le peuple irakien quelle que soit la fonction qui lui sera proposée* ».

♦ **IRAN** - Des milliers d'Iraniens sont de nouveau, pendant plusieurs jours, descendus dans les rues de Téhéran en scandant des slogans hostiles aux dirigeants de la République islamique. De violents affrontements les ont opposés aux « *bassidji* », les miliciens islamistes, les empêchant de rejoindre les étudiants qui occupaient le campus universitaire. Pour la première fois, le régime a reconnu que ces manifestations avaient été lancées à l'instigation des chaînes de télévision monarchistes qui émettent en persan depuis les États-Unis, les accusant bien sûr d'être à la solde de l'étranger. C'est d'ailleurs à une véritable guerre des ondes que se livre le gouvernement qui tente de brouiller ces émissions, en particulier celles de NITV (National Iranian Television) qui sont de plus en plus regardées en dépit de l'interdiction des antennes paraboliques.

♦ **THAÏLANDE** - Le roi Bhumibol Adulyadej va recevoir un brevet pour son invention d'une technique nouvelle de création de pluie artificielle. Très impliqué dans divers projets environnementaux et agricoles ce sera le quatrième brevet qu'il obtiendra dans ce domaine. Sur le trône depuis 1946, le roi Bhumibol, âgé de 76 ans, est le doyen mondial des têtes couronnées et des chefs d'État en exercice.

♦ **ÉMIRATS ARABES UNIS** - Dans l'émirat de Ras al-Kaïmah, la décision de l'émir, le cheik Saqr ben Mohammed al-Qassimi, de désigner un de ses plus jeunes fils le cheik Saud, âgé de 48 ans, comme prince héritier à la place de son fils le cheik Khalid, âgé de 63 ans, a suscité des manifestations de protestation pacifiques. Depuis quatre ans, le cheik Khalid exerçait de facto le pouvoir en raison de l'état de santé de son père. Officieusement on dit que la décision tiendrait essentiellement au fait que la femme du cheik Khalid serait une militante convaincue des droits de la femme.

La question irakienne

L'Irak a presque disparu de la scène médiatique et nous reviennent seulement les échos d'une situation anarchique.

Avant même de tenter d'envisager un avenir possible pour un peuple qui vit un interminable martyre, il importe de prendre la mesure de ce qui s'est effondré lors de la prise de Bagdad et de repérer les caractéristiques des peuples qui constituent l'Irak. Chercheur au CNRS, spécialiste des pays arabes du Moyen-Orient, auteur d'un ouvrage sur « *La question irakienne* » qui fait autorité, Pierre-Jean Luizard a bien voulu nous expliquer l'histoire et la sociologie d'une nation qui reste méconnue.

■ **Royaliste :** Depuis la publication de votre livre, les Anglo-américains sont entrés à Bagdad. Que vous inspire ce fait ?

Pierre-Jean Luizard : On peut mettre en parallèle cette situation avec la période de l'occupation britannique.

Dans les deux cas, cette occupation militaire s'est faite hors du droit international - mais il n'y avait pas encore à la fin de la Première Guerre mondiale d'institutions internationales.

Dans les deux cas, la puissance conquérante a mis en avant des idéaux émancipateurs : ainsi, le général britannique qui conquiert Bagdad en 1917 affirme que ses soldats ne sont pas venus comme des conquérants mais pour libérer le peuple arabe de la tyrannie ottomane. Les Américains tiennent aujourd'hui le même discours.

Autre parallèle : l'occupation britannique et l'occupation américaine ont été légitimées après coup par la communauté internationale. En 1920, ce fut dans le cadre de la politique des mandats qui mettait en application les principes énoncés par le président Wilson - plus précisément le droit des peuples à l'autodétermination.

C'est à partir de cette idéologie libératrice que la Société des Nations a confié à la France et à la Grande-Bretagne un certain nombre de mandats sur les nouveaux États arabes au Proche et au Moyen-Orient. Aujourd'hui, la résolution de

l'ONU votée à l'unanimité reconnaît aux États-Unis d'Amérique le droit d'occuper l'Irak et de gérer la reconstruction politique du pays ainsi que ses ressources naturelles - notamment le pétrole.

Notons aussi que le président Wilson exprimait fortement une culture américaine empreinte de biblisme et d'évangélisme que l'on retrouve aujourd'hui chez George Bush.

■ **Royaliste :** L'histoire ne se répète jamais à l'identique...

Pierre-Jean Luizard : Il faut bien sûr relever des différences. Lors de la première occupation de l'Irak, les États-Unis n'étaient pas la plus grande puissance mondiale. Ils avaient donné naissance à la Société des Nations parce que le messianisme américain avait besoin de la communauté internationale pour apporter son message émancipateur. Aujourd'hui c'est le contraire : le président Bush a été le fossoyeur de l'ONU et il estime que la communauté internationale est un obstacle au messianisme américain. Selon cette perspective, il était donc du devoir des États-Unis d'agir contre la volonté de l'ONU pour mener ce qu'on appelle officiellement la « guerre de libération » de l'Irak.

■ **Royaliste :** En quel sens peut-on parler d'une question irakienne ?

Pierre-Jean Luizard : Par « question irakienne », j'en-

tends un double rapport de domination : *confessionnel*, des sunnites sur les chiites, et *ethnique* - des Arabes sur les Kurdes. Dans le cadre politique de l'empire ottoman, le rapport de domination sociale des sunnites sur les chiites existait de façon occulte. Ce double rapport a été institutionnalisé en 1920 par la création d'un État irakien.

■ **Royaliste :** Quelle est l'importance du chiisme en Irak ?

Pierre-Jean Luizard : C'est en Irak, à Najaf et à Kerbela que les événements fondateurs du chiisme ont eu lieu, au VII^e siècle. Mais les chiites qui vivent aujourd'hui en Irak sont en général des nouveaux convertis. Ce sont les descendants des bédouins venus s'installer en Mésopotamie - la dernière migration datant des années vingt.

■ **Royaliste :** Quel est le lien entre le processus de sédentarisation et le phénomène de domination sociale ?

Pierre-Jean Luizard : Les tribus bédouines qui se sédentarisent perdent la puissance, autrement dit le pouvoir de prélever par la guerre un tribut sur les populations sédentaires, et elles tombent dans la servitude et la déchéance. Cet asservissement a été facilité par la politique de l'État ottoman : pour asseoir son autorité sur des campagnes trop autonomes, il a distribué des titres de propriété privée à de

grands chefs tribaux. Apparaît alors un clivage de classes, inconnu dans la société tribale traditionnelle où la propriété privée était inconnue. Au XVIII^e et au XIX^e siècle, la population sédentarisée est largement constituée de nouveaux serfs qui vivent une double humiliation : l'obligation de travailler la terre, la soumission au cheikh promu propriétaire terrien.

■ **Royaliste :** Dans quelles conditions ces paysans sunnites se convertissent-ils au chiisme ?

Pierre-Jean Luizard : Les autorités religieuses des villes saintes du pays ont fait un intense prosélytisme. Le chiisme donnait à ces paysans asservis un cadre qui leur permettait



◆ La Mosquée d'Or de l'Imam Ali. Elle se situe à Najaf, où se trouvent les cimetières chiites du monde, appelé

tion ne

d'exprimer leur souffrance. On sait que le chiisme valorise dans ses rites collectifs l'expression de la souffrance. On ignore trop souvent qu'il fait de la révolte contre toutes les formes de despotisme un devoir religieux. D'où le succès de la propagande religieuse : elle aboutit à la formation d'un pays chiite homogène qui existe toujours au centre et au sud de l'Irak.

■ **Royaliste : Quelles sont les conséquences de l'occupation britannique ?**

Pierre-Jean Luizard : Entre 1917 et 1920, c'est le gouvernement anglais des Indes qui gère le pays sur le mode d'une occupation militaire directe face à une population majoritairement hostile.



cousin du Prophète et époux de sa femme. On trouve aussi un des plus grands saints du chiisme à l'Hadramout.

L'attribution aux Britanniques d'un mandat sur l'Irak met le feu aux poudres : sous la direction des religieux chiites, la révolution de 1920 fait environ 100 000 victimes dans les rangs des troupes britanniques. La révolution est matée mais les Britanniques renoncent à l'occupation militaire et suivent les thèses du Bureau arabe du Caire ; il s'agit de créer un État nation, qui est présenté sous la forme d'un État arabe.

Formulée par les Anglais, cette conception ethnique est étrangère au pays : alors que le sentiment de l'arabité était intégré dans la société tribale et dans la conviction religieuse, l'État irakien se fonde sur un arabisme qui va s'affirmer sous la forme du nationalisme arabe et institutionnaliser le double rapport de domination que j'ai déjà évoqué.

Ainsi, le vilayet de Mossoul, où vivent les Kurdes, est annexé au royaume hachémite (à cause de ses ressources pétrolières) sans que le caractère arabe du régime en soit pour autant transformé. Alors que les Kurdes avaient reconnu aux Ottomans le droit de les gouverner dans le cadre d'un État multiethnique, ils déniaient ce droit au régime irakien et entreprennent une lutte qui n'est pas terminée.

Quant au rapport entre sunnites et chiites, il est plus difficile à définir puisque aucune constitution irakienne n'affirme que les premiers doivent gouverner les seconds : au

contraire, le principe d'égalité est apparemment respecté dans le cadre démocratique d'une monarchie parlementaire moderne et la différence religieuse a été masquée jusqu'à la révolution religieuse en Iran.

Il y eut ainsi toute une apparence de vie politique qui donnait l'illusion qu'il était possible de démocratiser le pays et de résoudre la question irakienne à l'intérieur du système institutionnel. La défaite des religieux en 1925 ouvre en effet la voie à des mouvements trans-communautaires qui mettent en avant la question nationale, ou bien la question sociale, par rapport à un passé confessionnel qu'on croyait révolu. La plupart des membres de l'élite arabo-sunnite, qui constituait le relais local du pouvoir ottoman, se sont ralliés aux Britanniques et ont assuré le gouvernement du pays et fourni les cadres militaires. La communauté chiite s'est quant à elle massivement tournée vers le Parti communiste irakien qui a mis très habilement en avant la question sociale en exploitant des thèmes proches de ceux du chiisme : tout particulièrement le devoir de révolte contre l'injustice et la tyrannie. Les communistes sont aussi des anticléricaux, qui utilisaient une réaction classique de rejet du clergé dans les pays où il a longtemps dominé la société.

■ **Royaliste : N'y avait-il pas là un intéressant processus de modernisation ?**

Pierre-Jean Luizard : Il n'effaçait pas le vice originel : l'État irakien permettait de pérenniser la domination occidentale et assurait la mainmise de la minorité arabo-sunnite (20 à 23 % de la population) sur le pays. Les élites sunnites ont très vite troqué leur identité religieuse contre une identité arabe, ethnique, dans laquelle la religion n'était plus qu'une catégorie culturelle du nationalisme arabe.

Les chiites ont donc été marginalisés. Ainsi, le code irakien de la nationalité voté en 1924 distingue deux catégories de citoyens : les Irakiens de nationalité ottomane ou issus de nationaux ottomans se voient accorder automatiquement la nationalité irakienne alors que d'autres citoyens sont désignés comme étant « de rattachement iranien » (même

s'ils sont arabes) et sont mis en demeure de prouver leur irakité. Entre ces deux statuts, la masse de la population irakienne (80 %) qui vit à la campagne et qui est généralement chiite n'avait pas de nationalité définie. Peu à peu, on en viendra à considérer, dans les années trente, que cette masse est de rattachement iranien.

Cette discrimination est remise à l'honneur par Saddam Hussein qui crée en 1969 des certificats de nationalité A et B correspondant aux deux catégories que je viens d'indiquer. Les Kurdes fayli (communauté kurde et chiite) furent les premières victimes de cette discrimination qui s'est ensuite développée dans le cadre d'une campagne xénophobe anti-persane annonciatrice de la guerre avec l'Iran. Ceci est connu mais on oublie que le mouvement religieux, qui avait repris sa place historique en Irak à la fin des années soixante-dix, s'était engagé dans une guerre civile larvée contre le pouvoir baasiste...

■ **Royaliste : Pouvaient-on envisager alors la chute du régime ?**

Pierre-Jean Luizard : Si l'Irak avait connu une évolution autonome, le système se serait effectivement effondré trente ans plus tôt. Mais la dictature est sauvée par deux événements quasi-miraculeux :

- la manne pétrolière à partir de 1973 qui permet à Saddam de financer un appareil répressif et une armée solide qui est considérée par les grandes puissances - à commencer par les Américains - comme l'instrument privilégié du combat contre la révolution islamique ;
- l'alliance stratégique entre les États-Unis et le régime de Saddam Hussein qui s'amorce dès la prise du pouvoir par Saddam et qui se développe tout au long des années quatre-vingt avec notamment un transfert sans précédent de technologie.

La chute du régime de Saddam Hussein n'est pas seulement la chute d'un tyran ni celle d'un régime : il n'y a plus d'État en Irak, tout est à reconstruire par des Américains qui ne pensaient pas se trouver dans un tel vide.

Propos recueillis par
B. La Richardais

■ P.-J. Luizard, « La question irakienne », Fayard, prix franco : 20 €.

L'ange exterminateur

Par un excellent connaisseur du capitalisme français, la biographie de Bernard Arnault, empereur du luxe, spadassin de la finance, parrain d'un milieu affairiste dont les mœurs sont cruellement dévoilées.

D'abord, ne pas confondre Bernard Arnault et son double maudit, François Pinault, malgré ces deux noms qui se ressemblent et ces deux itinéraires qui sont en parallèle - jusqu'au moment où les stratégies se heurtent dans un combat sans grandeur ni pitié.

Bernard Arnault, donc, c'est l'homme beau et glacé comme une gravure de mode qui est l'image parfaite de ce que fabrique le patron de LVMH (pour Louis Vuitton, Moët, Hennessy) : le produit de luxe (Dior, Chaumet, Guerlain...) qui est à la base d'un empire étendu à la grande distribution (La Samaritaine...), à la presse (*La Tribune*...) et à quelques autres domaines (Château d'Yquem).

Vous y êtes ? Bon. Vous croyez que cet Arnault est l'exemple même d'une vie réussie ? Vous souhaiteriez que les économistes à la mode fassent du bonhomme la figure emblématique de l'entrepreneur dynamique ? Vous acquiescez lorsque les échos vantent les talents de « décideur » et le génie boursicoteur du riche personnage ?

Hélas, vous qui entrez dans le livre d'Airy Routier (1), abandonnez tout rêve de fortune honnêtement amassée, toute illusion sur les vertus du marché ultra-libéral et sur la rationalité des choix effectués par les agents économiques.

Certes, Bernard Arnault est hors normes : ce n'est ni

l'héritier d'une grande famille ni une auto-crédation à l'américaine mais l'enfant d'un brave patron du Nord et de Polytechnique. Sa réussite, il la doit pour commencer à Laurent Fabius, qui lui a permis d'acheter le groupe Boussac pour le franc symbolique. Il a ensuite bénéficié des largesses du Crédit Lyonnais - sans lequel les parrains du milieu affairiste (Arnault, Pinault) et le chien fou des années quatre-vingt (Bernard Tapie) seraient restés des seconds couteaux.

Sa fortune, il la doit à tout un système de pompes financières qui fonctionnent à l'intérieur du groupe LVMH et dont Airy Routier démonte les mécanismes : ils ne répondent pas, c'est le moins qu'on puisse dire, au sacrosaint principe de transparence.

Quant aux choix rationnels... Les richesses accumulées ne sont que le signe extérieur de pulsions plus profondes, qui transforment les hommes bien élevés en tueurs. Avec l'affaire Gucci, qui l'oppose à François Pinault, Monsieur Arnault est entré « avec une joie sauvage dans le monde de l'irrationnel, où la loi des chiffres s'efface devant la violence, l'amour et la haine » écrit Airy Routier. Voici l'ange dans l'enfer des passions. Il l'a bien cherché.

Yves LANDEVENNEC

(1) Airy Routier - « L'ange exterminateur. La vraie vie de Bernard Arnault », Albin Michel, 2003, prix franco : 23 €.

Jean-Loup Bernanos

Serviteur fidèle de l'œuvre de son père, Jean-Loup Bernanos (1933-2003), son dernier fils, vient de nous quitter.

Il nous a quittés aussi discrètement qu'il avait vécu, une discrétion traversée de quelques colères, comme celle (1) qui le prit en 1981 lorsque l'auteur d'un pamphlet intitulé *L'idéologie française* s'en prit si vulgairement à Georges Bernanos, qu'il n'avait sans doute jamais lu, et dont il truqua sans scrupule quelques citations.

Il est plus difficile pour un écrivain d'avoir des héritiers que de disciples. Les disciples sont libres : de Gide à Malraux en passant par Aragon, Mauriac et Montherlant, Barrès n'eut-il pas une postérité d'une diversité qui infirme la mauvaise foi et la mauvaise action de ceux qui veulent le réduire à lui-même ?

Les héritiers, les ayants droit ont un pouvoir redoutable sur les posthums des plus grands écrivains. Jean-Loup Bernanos eut, quant à lui, la passion de servir celui de son père. Or Georges Bernanos gêne. En tant qu'« écrivain catholique », étiquette déjà quelque peu dissuasive, il fut beaucoup moins bien accepté que, par exemple, Claudel ou Mauriac. Pourquoi ? Claudel et Mauriac ont mis en drames et romans la tragédie du péché. Bernanos, lui, s'en est pris directement au Diable. Pierre Boutang détestait Monsieur Ouine, et il avait bien tort. Cet ouvrage, qui n'est qu'apparemment obscur, est la magnifique continuation du *Journal d'un curé de campagne* et de *Sous le soleil de Satan* ; il annonce les *Dialogues des carmélites* de Compiègne, où Montherlant reconnaissait les sœurs de ses filles de Port-Royal.

Le témoignage essentiel de Jean-Loup Bernanos est dans son *Georges Bernanos à la merci des passants*, publié en 1986 (2), où se mêlent souvenirs familiaux et archives littéraires. Une biographie écrite par un fils dévoué n'interdit évidemment pas d'autres recherches, moins dominées par l'affection familiale.

Qui, de Maurras à Charles de Gaulle n'essaya en vain d'enrôler Georges Bernanos ? Certes la politique fut, comme pour Mauriac, une de ses passions ; mais il n'avait pas, à la différence de Mauriac, l'esprit politique. Aussitôt il se dégageait et volait selon, pour rejoindre cette sphère de la spiritualité intrapsychique et pure qui le hantait.

Qui pouvait le comprendre ? Il se mit, en effet, « à la merci des passants ». Peu avant de mourir, il avait recommandé à son fils Michel, saisi lui aussi par l'écriture : « Je t'en prie, tiens le coup, mon vieux ! Sois fidèle à ton vieux papa, sois nous fidèle à tous ». « Michel, conclut Jean-Loup Bernanos en 1985, a prématurément quitté le pont en 1964. Depuis lors je tiens la barre, j'espère la tenir jusqu'au bout, j'espère tenir le coup jusqu'à ce qu'un petit Bernanos prenne le quart à son tour ». Il lui sera encore beaucoup plus difficile qu'à son grand-père de se faire connaître dans le monde d'aujourd'hui, où Satan est soleil et lune...

Ph. de SAINT ROBERT

(1) cf. *Le Quotidien de Paris*, 7 juin 1981.

(2) Jean-Loup Bernanos : « Georges Bernanos à la merci des passants », Plon, 1986.

Le diagnostic d'Émile Poulat

On ne saurait trop remercier notre ami Dominique Decherf d'avoir retenu quelques journées l'historien considérable qu'est Émile Poulat dans le cadre enchanteur d'une Normandie d'été. Ainsi, les deux hommes ont-ils pu s'engager dans une conversation de longue haleine sur des sujets très actuels, en bénéficiant de la mémoire et de la sagacité exceptionnelles de l'universitaire qui connaît le mieux l'histoire contemporaine du christianisme. Voilà bien longtemps que je pratique Émile Poulat et que je l'écoute avec l'attention la plus vive. Cela date du moment où j'ai compris brusquement en quoi il se distinguait de l'idéologie de nombre de ses collègues. D'ailleurs, il l'explique clairement à Dominique Decherf : « *L'histoire du catholicisme français serait celle d'une petite minorité catholique libérale, venue du temps de Lamennais, qui a été condamnée et qui a fait bouillir de neige et qui s'est imposée à Vatican II.* » Contre cette mythologie qui court encore et qui a pour elle l'arrogance hégélienne du sens obligatoire du devenir, le savant a toujours opposé la complexité des faits et des séries, ainsi que quelques évidences soigneusement oubliées, comme celle de la persistance de l'intransigeance catholique contre le libéralisme. Celle-ci étant le trait commun de l'aile droite et de l'aile gauche de l'Église.

Le chercheur qui a défriché les archives du modernisme et de l'intégrisme, en débusquant ici et là les légendes, s'est toujours signalé aussi par sa pugnacité à s'emparer des sujets difficiles, enchevêtrés, tels celui de la laïcité ou celui de la raison scientifique. C'est ce chercheur que nous retrouvons dans les conversations avec Dominique Decherf, en possession de toutes les richesses de son savoir, mais cette fois plus libre à l'égard de lui-même. L'érudit ne se cache pas derrière ses problématiques complexes, il ne se sépare pas du croyant : « *Il va plus loin, dit Dominique Decherf, qu'il n'est jamais allé dans aucun de ses livres.* » C'est vrai, mais justement, la façon dont il s'engage, est en surplomb de ses livres et de son œuvre qui s'en trouve en quelque sorte justifiée.

Émile Poulat demeure frappé par la grande crise moderniste où la foi fut bousculée au point qu'on put se demander si le christianisme ne serait pas voué au destin d'Alfred Loisy, prêtre interdit. Il ne sous-estime pas les conséquences d'une vraie révolution intellectuelle, « *l'éclatement de l'univers biblique et gréco-romain au sein duquel avaient vécu soixante générations chrétiennes, sous l'action de connaissances nouvelles, d'un esprit nouveau et, bientôt, d'énergies nouvelles.* » Un autre paradigme s'est substitué à la concep-

tion religieuse du monde : « *Quel peut encore être le message biblique, le message évangélique – Parole de Dieu – pour une humanité dont la culture traite le texte sacré – la Sainte Écriture – comme le génome humain ? Que signifie le retour aux sources de la foi chrétienne quand l'intelligence moderne assèche la source ?* »

Émile Poulat n'ignore donc rien des difficultés des rapports contemporains entre le christianisme et une société très loin de l'Évangile. Face au projet de Jean-Paul II d'une nouvelle évangélisation, il n'approuve pas les réticences de beaucoup, y compris parmi ses collègues sociologues, mais il mesure l'enjeu. Ce projet n'a rien à voir avec une restauration chrétienne. L'Église ne saurait prétendre à diriger le monde. C'est alors qu'Émile Poulat s'engage publiquement, comme il ne l'avait jamais fait : « *La conciliation n'est pas facile, ni évidente, entre l'Église « mère et maîtresse » (Jean XXIII) et l'Église « servante et pauvre » (Paul VI) ; c'est avancer en préférant la voie mystique à la voie politique dans un monde nouveau, contradictoire et déconcertant, qui laisse l'Église et les siens libres de rêver, mais qui ne leur fait plus crédit. Je ne prêche pas le repli vers la vie intérieure, mais plutôt la traversée du buisson de feu, dans ce monde où les chrétiens doivent vivre à crédit.* »

par Gérard Leclerc



La tâche est donc bien indiquée, avec sa tonalité forte, mystique, mais nullement désentravée de la société telle qu'elle est, politiquement, économiquement. Voilà bien longtemps que l'historien a étudié les rapports entre Église et bourgeoisie et pensé le défi du libéralisme qui est, aujourd'hui, déterminant : « *En sa jeunesse, le libéralisme reculait devant l'inconnaissable de la religion, un océan pour lequel « nous n'avons ni barque ni voile ». Aujourd'hui, il est lancé à tombeau ouvert dans un monde inconnu dont il est le concepteur et le créateur. Nous vivons dans une société qui, en une ou deux générations, a brusquement accéléré son développement et qui commence à s'en inquiéter.* »

Émile Poulat ne pense pas que ce libéralisme ait toutes les solutions et détienne toutes les réponses aux questions des hommes d'aujourd'hui. C'est pourquoi il se réfère à l'image du buisson ardent, qu'il situe au centre du monde. La mystique demeure pour lui pôle de vie intérieure, mais aussi objet d'étude impérissable pour l'université. « *C'est encore faire œuvre de raison que de s'occuper rationnellement de ce qui échappe à ses critères et à son système, et qui pourtant, relève du sujet humain.* » Finalement, c'est à un retour « aux fondamentaux de la foi chrétienne » que nous sommes renvoyés par l'historien pourtant si attentif à l'évolution des mentalités. La foi, l'espérance et la charité demeurent le noyau incandescent d'un message qui s'offre au sein de l'opacité d'un univers auquel la *libido sciendi* ne fournit aucune lumière et aucune révélation sur l'énigme de l'homme. « *Vous voyez ce qui meurt, vous ne voyez pas ce qui naît.* » disait Louis Veuillot. C'est le dernier mot de l'historien, jamais las d'une histoire qui n'a pas dit son dernier mot.

■ Émile Poulat, Dominique Decherf - « *Le Christianisme à contre-histoire* », Éd. du Rocher, prix franco : 20 €.

Isabeau de Bavière

Bien éloigné des portraits traditionnels que l'on en fait, Philippe Delorme nous dépeint la destinée mouvementée d'une femme qu'il estime complexe et intelligente. Alors, Isabeau de Bavière, reine maudite ou victime de l'histoire ?

Accusée de tous les vices, capable de toutes les perversions, cette princesse fut outrageusement salie par Brantôme et surtout par Sade, éreintée par Michelet. Bainville l'expédie en quatre mots : « Indifférente et obèse bavaroise ». Appréciations excessives qu'une historiographie récente permet de réviser. C'est ainsi qu'un portrait nuancé de la souveraine et de son action a été dressé par Françoise Autrand dans sa belle biographie de Charles VI (1). A son tour Philippe Delorme (2), avec le talent qu'on lui connaît et son souci permanent de l'examen critique des sources, se fait un peu l'avocat de la princesse mais se veut le témoin objectif d'une aventure peu banale, cherchant, comme l'indique la quatrième de couverture à « rétablir » la vérité et non pas à « réhabiliter » le personnage. Qui fut Isabeau ?

Née en 1369 ou 1370 elle est issue des Visconti par sa mère, de la lignée des Wittelsbach par son père. Elle

compte, parmi ses ancêtres, Aliénor d'Aquitaine et Blanche de Castille, femmes de tête s'il en fut. Son destin l'appelait à devenir une reine de la France des Valois en conflit permanent avec l'Angleterre des Plantagenêts. Pour faire pièce aux ambitions de ces derniers, Charles V le Sage avait envisagé un renforcement de ses alliances avec l'Allemagne par l'union du dauphin avec quelque princesse d'outre-Rhin. Ce n'est qu'après son décès et de longues tractations que le mariage, conclu entre Charles VI et Isabeau, fut célébré le 17 juillet 1385. Fructueuse union qui verra naître douze enfants.

Ce furent quelques années de bonheur jusqu'à la funeste journée du 5 août 1392 qui voit le roi atteint par une première crise de démence suivie de rémissions et de rechutes. On en comptera quarante-trois. Charles s'enfonçant progressivement dans l'hébétéude, la réalité du pouvoir lui échappait. Dès lors que le pouvoir s'affaiblit ou disparaît l'autorité fait défaut, les appétits s'aiguisent. Pour pallier les « absences » du roi, Isabeau fut secondée par un conseil de régence composé des trois oncles de Charles : Bourgogne, Berry, Anjou et de son propre frère Louis d'Orléans. Le sentiment de l'intérêt général n'était pas la préoccupation dominante chez les « grands », dont l'égoïsme l'emportait sur toute autre

considération, d'où leurs querelles permanentes aggravées par les effets du grand schisme qui partageait alors les catholiques en deux clans, tel prince tenant pour le pape de Rome, tel autre pour celui d'Avignon. C'est ainsi qu'Isabeau, sans pouvoir réel, sera ballottée de l'un à l'autre en fonction des rapports de force.

Ce sera Louis d'Orléans dont la rumeur fera rapidement l'amant de la reine ce qu'il réfute avec vigueur Philippe Delorme. Il n'empêche qu'Isabeau fut bien imprudente justifiant le mot de Vallet de Viriville (3), que l'auteur ne cite pas : « Tout le dit, rien ne le prouve ». Orléans assassiné, la Bavaroise passe au duc de Bourgogne le meurtrier de son beau-frère, Bourgogne assassiné à son tour c'est le comble de la tragédie. Son fils, Philippe le Bon, nouveau duc de Bourgogne, s'allie aux Anglais et, au nom d'Isabeau la régente du royaume, négocie le funeste traité de Troyes qui, en fait, sinon en droit – il était juridiquement nul – anéantit le royaume des Lys en destituant les fils de la reine, le « soi-disant dauphin », le futur Charles VII, de son héritage et de ses droits successoraux au profit d'Henri V d'Angleterre.

Que d'épreuves entre-temps. Vivre aux côtés d'un époux que la démence rend violent, assister à la sanglante révolte cabochienne à Paris, à la terrible défaite d'Azincourt, cette

bataille que la France n'aurait jamais du perdre et au cours de laquelle huit princes de sang périrent alors qu'Henri V d'Angleterre se déshonorait, et que dire de l'atroce guerre civile qui mit aux prises Bourguignons et Armagnacs ou encore du décès, en quelques mois, de trois fils, trois dauphins successifs.

Peut-on porter un jugement sur l'action d'Isabeau face à de tels événements ? Que pouvait faire l'infortunée ? Il le faut cependant au regard de l'histoire. Princesse gourmande, avide de luxe, prodigue. Philippe Delorme lui reconnaît de l'habileté, un certain talent politique, l'art de « tirer les ficelles » et cela non sans de solides arguments. Pour ce faire, cependant, n'a-t-il pas tendance à trop noircir les autres protagonistes de cette terrible aventure et tout particulièrement la politique conduite par le futur Charles VII ? Reste aussi le traité de Troyes dans ce qu'il a de tragique dans sa dimension humaine. Comment une mère a-t-elle pu avaliser un document dans lequel son propre fils est appelé « soi-disant dauphin », même si cela ne fut jamais considéré comme un aveu d'adultère ainsi que le démontre fort bien l'auteur ? Là gît la principale réserve que je peux faire à cette biographie par ailleurs si claire, documentée, écrite avec élégance et simplicité.

Cette réserve m'appelle à laisser conclure cette rapide recension par le duc de Levis Mirepoix qui dans sa *France féodale* a écrit « Isabeau de Bavière trouva devant elle un destin à la fois grandiose et tragique alors qu'elle n'était faite ni pour aborder la grandeur ni pour affronter la tragédie ».

Michel FONTAURELLE

(1) Françoise Autrand – « Charles VI ». Fayard, 1995, prix franco : 29 €.

(2) Philippe Delorme – « Isabeau de Bavière », coll. Histoire des reines de France. Pygmalion, prix franco : 21 €.

(3) Auguste Vallet de Viriville, historien du XIX^e siècle (1815-1868), auteur d'une monumentale *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*.

Urgent
Avez-vous
pensé à notre
souscription ?

voir en page 11

A nos lecteurs

Comme tous les ans, *Royaliste* suspendra sa parution pendant les mois d'été. Le prochain numéro, daté du 7 juillet sera plus épais (16 pages) ce qui vous permettra de patienter jusqu'à la reprise de parution mi-septembre.

Ce numéro d'été sera particulièrement adapté pour faire connaître *Royaliste* autour de vous. Aussi nous vous demandons d'en acheter quelques exemplaires et de les diffuser.

L'expérience montre que l'été, où les gens sont plus réceptifs, est une période particulièrement propice pour faire découvrir notre journal. En distribuer quelques exemplaires, coller quelques autocollants publicitaires est une tâche facile, à la portée de tous et très efficace.

Tarif de vente du numéro "Spécial été" :
5 ex. : 10 €
10 ex. : 15 €
20 ex. : 20 €

Souscription

Serez-vous le coupable ?

Oui ! Serez-vous le coupable de non-assistance à journal en danger ? Il nous manque encore 1 800 euros pour que nous soyons tirés d'affaire. C'est à la fois peu (trois douzaines de personnes qui nous enverraient 50 euros...) et beaucoup parce que nos amis les plus fidèles ont déjà mis la main au porte-monnaie et que leurs moyens ne sont pas illimités. C'est donc essentiellement aux autres auxquels je m'adresse aujourd'hui. Vous, nos lecteurs les plus récents, qui, tout en appréciant la lecture de *Royaliste*, ne vous sentez pas engagés vis-à-vis de nous. Nous avons besoin de votre aide. Nous en avons besoin maintenant. C'est vital !

Yvan AUMONT

11^e liste de souscripteurs

R.B. (Haute Savoie) 20 € - Jocelyne Buche 40 € - Philippe Vimeux 54 € - Xavier Cheneseau 15 € - Denis Cribier 7,50 € - Michel Deveze 200 € - Bruno Diaz 20 € - Georges Dorso 100 € - Jean Dumas 30 € - Armelle Fincato 10 € - Christian Frater 70 € - Isabelle Houdart 50 € - Fabrice Hugot 104 € - Philippe Jeannenot 22 € - Claude Jeunier 50 € - Denis Matton 20 € - Jacques de Monneron 60 € - Etienne Patier 30 € - A.P. (Haute Saône) 30 € - Jacques Tessier 50 € - Benoit Wollseifen 120 € - Désiré Wursten 20 €.

Total de cette liste : 1 122,50 €

Total précédent : 11 089,30 €

Total général : 12 211,80 €

MERCREDIS DE LA NAR

♦ A Paris, chaque mercredi, nous accueillons nos sympathisants dans nos locaux (17, rue des Petits-Champs, Paris 1^{er}, 4^e étage) pour un débat avec un conférencier, personnalité politique ou écrivain.

♦ La conférence commence à 20 heures très précises (accueil à partir de 19 h 45 - Entrée libre, une participation aux frais de 1,50 € est demandée). Elle s'achève à 22 h. Une carte d'"abonné des mercredis" annuelle (8 €) permet d'assister gratuitement à toutes les conférences et de recevoir chaque mois le programme à domicile.

♦ Après la conférence, à 22 heures, un repas amical est servi pour ceux qui désirent poursuivre les discussions (participation aux frais du dîner 5 €).

● Mercredi 25 juin : Connu du grand public pour avoir fait éclater la vérité sur la mort de Louis XVII, Philippe DELORME l'est aussi pour son histoire des reines de France qu'il compose de livre en livre. Après Marie de Médicis, Anne d'Autriche, Marie-Antoinette... il publie dans cette série un sixième ouvrage, consacré à « *Isabeau de Bavière* ». L'image présentée par l'historiographie traditionnelle n'est pas flatteuse : celle d'une femme infidèle, d'une mère dénaturée, d'une reine félonne. Face à la lumineuse figure de Jeanne d'Arc, Isabeau serait l'ange noir du XV^e siècle. Notre invité a rouvert le dossier. Après les classiques réquisitoires, il ne s'agissait pas d'instruire un procès en réhabilitation de l'épouse de Charles VI, mais de reprendre l'enquête à partir des archives de l'époque. Une autre vérité en surgit, nuancée, complexe, qui efface la caricature pour faire apparaître une femme intelligente mais sans autorité, bousculée par le jeu des intrigants et les violences de l'histoire.

royaliste ♦
BI-MENSUEL DIRECTEUR POLITIQUE BERTRAND RENOUVIN

17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
Spécimen gratuit
01.42.97.42.57

Le journal qui bouscule les idées reçues...

**Un
nouvel
autocollant**

De format 9,9 x 3,8 cm, de couleur jaune vive, vendu par planche de 14 exemplaires.
Tarif : de 1 à 3 planches : 1 € la planche - de 4 à 9 planches : 0,50 € la planche - de 10 à 25 planches : 0,45 € la planche.

Communiquer avec la N.A.R.

- ✓ Adresse postale : 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris
- ✓ Adresse électronique : NouAcRoya@aol.com
- ✓ Site internet : <http://www.multimania.com/royaliste>
- ✓ Téléphone : 01.42.97.42.57
- ✓ Télécopie/répondeur : 01.42.96.05.53
- ✓ Règlements à l'ordre de : *Royaliste* - CCP 18.104.06.N Paris

Demande de documentation

Si ce journal vous a intéressé, si vous désirez avoir plus de renseignements sur nos idées, nos activités, les livres et brochures que nous publions, remplissez le bulletin ci-dessous sans engagement de votre part.

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Adresse électronique :

désire recevoir, sans engagement de ma part, une documentation sur le mouvement royaliste. Bulletin à renvoyer à :

« *Royaliste* », 17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris

Les principes de 1946

La propagande de la « gouvernance » est d'une simplicité enfantine : quant aux réformes, la rue s'exprime mais ne légifère pas, le gouvernement a négocié avec les syndicats et c'est maintenant au Parlement de légiférer car, selon Jacques Chirac, « lui seul en a la légitimité » (1).

Le président de la République a été sifflé par de nombreux délégués de la Mutualité pour avoir affirmé que la réforme des retraites avait obtenu « l'accord de plusieurs grandes organisations syndicales » - en fait deux seulement, la CFDT et la CGC. Mais l'invocation de la *légitimité* n'a pas suscité la moindre critique, alors qu'il est permis d'hésiter entre la maladresse verbale et la manipulation de concepts.

Nul ne le conteste : « la loi est votée par le Parlement » aux termes de l'article 34 de la Constitution. Mais la légitimité se fonde quant à elle sur le droit, et très précisément sur les principes fondamentaux du droit qui sont proclamés dans la Déclaration de 1789 et dans les Préambules aux constitutions de 1946 et de 1958. L'action du législateur n'est légitime que s'il respecte ce « bloc de constitutionnalité ».

Est-ce le cas ? Assurément, non ! Qu'il s'agisse des privatisations, des retraites, de l'enseignement, de la sécurité sociale, du droit de grève, les réformes ultra-libérales projetées sont en contradiction flagrante avec les principes affirmés dans le Préambule de 1946 et qui instituent notre République sociale (2). Le fait n'est pas nouveau.

Les gouvernements socialistes ou réputés tels ont délibérément violé les principes de notre vie sociale et, après Édouard Balladur, la droite chiraquienne se hâte d'achever la destruction des conquêtes de la Libération.

Cela signifie que nous vivons un moment de rupture du fil de notre histoire et de déni de notre droit politique qui conduit à un changement radical de société. Il s'agit là d'une opération subversive, qui consiste à rem-



placer l'égalité par l'équité, la justice par la solidarité, et qui sacrifie le bien commun et le bien-être général à l'équilibre du budget. Si l'absurde projet de « traité constitutionnel » européen est ratifié, il faudrait en outre que nous acceptions la mise en œuvre d'une « économie sociale de marché hautement compétitive » qui est contradictoire dans sa formule et désastreuse dans ses effets : le marché est une fiction, la concurrence absolutisée détruit l'organisation économique et les groupes qui constituent la société.

Nous nous étonnons, à *Royaliste*, que les organisations syndicales fidèles à l'esprit de la Résistance et les associations de

lutte contre l'ultra-libéralisme ne fassent pas référence aux principes de 1946 qui constituent à la fois un socle défensif et la base d'un programme commun de reconstruction nationale : égalité des hommes et des femmes, qui implique le versement des mêmes salaires ; droit d'obtenir un emploi, droit de défendre ses intérêts par l'action syndicale ; droit de grève ; participation de « tout travailleur, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises » ; nationalisation de « tout bien, toute entreprise, dont l'acquisition acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait » ; protection de la santé, sécurité matérielle, repos et loisirs, garantis à tous et tout au long de leur existence ; égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture.

Le rappel de ces principes permet de récuser la réforme des retraites, le saccage de l'Éducation nationale, la privatisation d'EDF-GDF, la destruction par étapes de la sécurité sociale et donne le droit d'exiger la définition d'une politique économique accordée aux objectifs généraux du développement économique et du progrès social. Les disciples de Karl Marx, de John M. Keynes et de François Perroux peuvent se retrouver sur ces exigences minimales. J'invoquerai pour ma part Emmanuel Levinas : « il y a révolution là où on libère l'homme, c'est-à-dire là où on l'arrache au déterminisme économique ». Arrachons !

Bertrand RENOUVIN

(1) Allocution au 37^e congrès de la Mutualité française, le 12 juin à Toulouse.

(2) cf. Michel Borgetto et Robert Lafore, *La République sociale*, PUF, 2000.